

TARIFS MOBILES AU TOP

Le magazine PC Expert de ce mois-ci, a réalisé en partenariat avec Witbe, le spécialiste de la supervision et du benchmarking des services triple-play, un comparatif entre les 11 fournisseurs d'accès à Internet présents sur le marché.

Oui 11 FAI, malgré les nombreux rapprochements et rachats effectués ces derniers mois, c'est le nombre de concurrents présents sur le marché de l'Internet fixe. Si vous connaissez déjà sans doute Orange, Free, SFR, Numericable, Darty ou encore le petit nouveau Bouygues Telecom, de plus petits FAI comme Budget Telecom, Erevia, Nerim ou Nordnet vous étaient peut-être inconnus.

Le comparatif le plus intéressant pour le trublion de l'Internet semble celui consacré aux coûts des appels vers les téléphones mobiles depuis sa box.

Free apparaît en très bonne position, juste derrière deux petits FAI cités plus haut et donc devant ses principaux concurrents.

Trois simulations de factures ont été effectuées, une consommation forte (184 appels de 3 minutes répartis sur les trois opérateurs mobiles), une consommation moyenne (92 appels), et faible (seulement 24 appels).

Si Budget Telecom propose une option Eco Mobile à 2,90 euros par mois qui permet un tarif de 0,01 centime la minute, si Nerim est le seul à ne pas facturer l'établissement de la communication, Free est le seul à commencer ses heures creuses dès 19h ainsi que tout le week-end.

Pour donner des chiffres, la simulation des trois factures donne un résultat de 105, 52,5 et 13,6 euros selon le degré de consommation, contre par exemple 119,1 59,6 et 15,4 euros pour SFR...

Source : **PC Expert**

VOD

BIENTÔT UNE FNACBOX ?

La chaîne de magasins spécialisée dans la distribution de produits culturels et électronique ne rejoindra pas son concurrent Darty dans le marché de l'ADSL. Pourtant, la Fédération Nationale d'AChats lancera ce mois-ci, son propre boîtier multimédia.

Dôté d'un double tuner TNT Haute Définition, couplé à un disque dur, dont la capacité est encore inconnue, la box de la FNAC sera capable d'enregistrer une chaîne de la TNT en HD, tout en vous laissant en regarder une autre.

Le petit plus réside dans la possibilité de connecter le boîtier à Internet (pas encore d'information sur le type de connexion, filaire ou non), afin de permettre à l'utilisateur, l'accès à un catalogue de films et de séries de plus de 10 000 références proposé par Glowria, filiale de Netgem, société qui a été chargée de concevoir la box.

A terme, la FNAC aimerait intégrer directement l'offre VoD de Fnac.com dans les téléviseurs reliés à Internet, sans passer par le boîtier...

Source : **Investir**

Insolite

MALFAITEURS 2.0

Les habitants des Lilas en Seine-Saint-Denis, ont été victime le week-end dernier, d'une opération de malfaiteurs pas banale.

Tout commence vendredi matin, aux alentours de 4h30 du matin, lorsqu'un sous répartiteur de France Télécom prend feu. Les incendiaires ont versé un liquide inflammable avant d'y mettre le feu. Résultat, près de 1 400 internautes ou simples abonnés à l'opérateur historique sont privés de service.



Pourtant le but des malfrats était bien plus fin. Car quasiment au même moment, le centre fort de l'entreprise Tass était pénétré par d'autres malfaiteurs, sûrement complices. Ils ont emporté avec eux, pas moins d'une centaine de clés de distributeurs de billets, qu'ils ont dévalisé en quelques heures. Butin estimé à plus de 500 000 euros...

Le lien entre les deux opérations ? Aucune alarme n'a été déclenchée pendant les vols... Des malfaiteurs très bien renseignés et déjà au fait des nouvelles technologies, et de comment les détourner...

Source : <http://www.pcinpact.com/actu/news/46980-atari-race-adresse-jeu-logistep.htm>



Internet

ANTICONSTITUTIONNELLEMENT

Dans un avis confidentiel adressé au ministère de la Culture, la CNIL avait jugé la loi «Création et Internet» dangereuse. Et les critiques sont nombreuses. «Risque d'atteinte aux libertés individuelles (cela rappelle un certain amendement européen...), risque de surveillance par les employeurs, atteinte excessive à la protection des données personnelles»...

Au ministère, c'est dans un vieux tiroir que traîne depuis six mois ce réquisitoire, faute de vouloir le communiquer aux autres ministères... La Commission Nationale Informatique et Libertés critique également l'effet «double peine» que pourrait apporter la loi. Un délit de piratage pourra être poursuivi devant un juge civil, un juge pénal, ou encore devant l'Hadopi, selon le choix de la major qui aura attaqué l'internaute.

Enfin, la CNIL souligne que l'Hadopi, aura accès à des données (notamment les échanges entre les internautes) qui, jusqu'à présent, ne pouvaient être communiquées que dans le cadre d'une procédure judiciaire. Une mesure qui va à l'encontre d'un avis du Conseil Constitutionnel, qui jugeait en 2004 que «le traitement des données de trafic dans le cadre d'une procédure judiciaire était «une garantie essentielle»... Affaire à suivre... (again)

Source : **La Tribune**

Au format PDF, cette newsletter est cliquable. Les mots en gras cachent des liens hypertextes. Passez la main Acrobat Reader sur l'un de ces mots, un W apparaît. Cliquez. Vous êtes sur Internet ;-) Toutes les marques de commerce, marques de service, logos et autres marques qui pourraient apparaître dans cette newsletter appartiennent à leurs propriétaires respectifs.